

**Faut-il passer La Roche par le tunnel ?**

Amélie Brahier (Le Centre)

Depuis quelques temps, les travaux de viabilisation de la nouvelle zone d'activités intercantonale des Franches-Montagnes (ZAIC FM) au Noirmont ont débuté. Et début des travaux rime avec balai des camions !

En effet, la viabilisation des plus de cinq hectares de cette zone implique l'extraction de matériaux pierreux. Ces matériaux doivent être évacués dans des décharges de type A. A ce jour, seule une telle décharge existe dans les Franches-Montagnes, soit le site de la Fin des Chaux aux Breuleux. Ce site n'est aujourd'hui plus suffisant. Ce sont donc plus de 70 camions par jour qui partent du site du Noirmont pour passer le tunnel de La Roche et qui se dirigent vers la Vallée pour y déposer des matériaux pierreux.

Le Parlement a adopté le 27 octobre 2021, la fiche 5.13.2 concernant les sites de décharges et de remblayage. Le DETEC a approuvé cette fiche le 24 juin 2022. Les discussions quant à l'approbation de la fiche du plan directeur cantonal en lien avec les zones AIC étaient déjà en cours lors de l'adoption de la fiche 5.13.2. Des discussions entre la commune du Noirmont et le Service de l'aménagement du territoire ont eu lieu en amont de l'adoption de cette fiche. Il en ressort notamment qu'un privé était disposé à mettre du terrain à disposition pour l'ouverture d'une décharge de type A sur le territoire de la commune du Noirmont. Ce projet a toutefois été écarté de la fiche 5.13.2. Seule l'extension du site des Breuleux restait dans la planification des décharges pour les 15 prochaines années.

Sachant que le site des Breuleux ne peut déjà plus absorber les matériaux pierreux de la seule viabilisation de la zone AIC, il paraît encore moins probable que ce seul site puisse, par la suite, accueillir les matériaux pierreux qui seront extraits du sol lors de la construction des bâtiments sur les parcelles de la zone AIC des Franches-Montagnes.

**Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :**

- 1. Le Gouvernement a-t-il connaissance de cette situation ?**
- 2. Lors de l'établissement de la fiche 5.13.2, le Gouvernement a-t-il envisagé que la viabilisation de la zone AIC du Noirmont engendrerait une saturation plus rapide de la décharge des Breuleux ?**
- 3. Le Gouvernement est-il conscient que la saturation du site des Breuleux engendre d'importants trajets journaliers de camions en direction d'autres décharges de type A ?**
- 4. Le Gouvernement peut-il nous informer sur l'état de la procédure d'extension de la décharge des Breuleux ?**
- 5. Le Gouvernement peut-il également nous dire si le projet privé sur la commune du Noirmont a des chances d'aboutir ?**

Je remercie par avance le Gouvernement de ses réponses.

Amélie Brahier (Le Centre)

## Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Stéphane Theurillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 19 juin 2024